



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Bureau des procédures environnementales  
Affaire suivie par Madame Martine ANGRAND  
Tél. : 01.64.71.77.22 – [martine.angrand@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:martine.angrand@seine-et-marne.gouv.fr)

Direction de la Coordination  
des Services de l'État

Melun, le 09 juin 2022

**Le Préfet de Seine-et-Marne**

à

**Mesdames et Messieurs les membres  
de la Commission de Suivi de Site  
relative au Centre intégré de traitement  
des ordures ménagères de Vaux-le-Pénil**

**Objet :** Réunion de la Commission de suivi de site de Vaux-le-Pénil du 28 juin 2022 – 14h30 –  
Centre intégré de traitement des ordures ménagères exploité par la société GÉNÉRIS  
(groupe « VÉOLIA Propreté »)

**P.J. :** 2

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion de la Commission de suivi des sites de Vaux-le-Pénil et plus particulièrement du Centre intégré de traitement (CIT) des ordures ménagères exploité par la société « GÉNÉRIS », que j'organise le **28 juin 2022 à 14h30** dans la salle de réunion provisoire de la préfecture de Seine-et-Marne (rez-de-chaussée du bâtiment A). En voici l'ordre du jour :

1. Point réglementaire sur le CIT des ordures ménagères, actuellement en exploitation (UD 77 de la DRIEAT d'Île-de-France)
2. Bilan d'activités 2021 et perspectives 2022 du CIT (exploitant)
3. Questions diverses

Dans cette perspective, je vous remercie de bien vouloir me confirmer votre participation, en me retournant le bulletin réponse ci-joint, dûment complété, par voie électronique à l'adresse mentionnée en entête.

Je vous précise que vous accéderez à la préfecture par la grille de sa cour d'honneur, où un agent vous accueillera. À cette occasion, vous devrez vous munir de ce courrier, qui tient lieu d'invitation.

Enfin, je joins à cette correspondance, copie de mon arrêté du 17 mars 2022 portant nouvelle composition de cette commission et de son bureau.

Je vous remercie de votre collaboration.

Le préfet,  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général de la Préfecture

  
Cyrille LE VELY

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)  
relative au Centre Intégré de Traitement des ordures ménagères de VAUX-LE-PÉNIL  
exploité par la société GÉNÉRIS (VÉOLIA Propreté)**

\*\*\*

**Réunion du MARDI 28 JUIN 2022 – 14h30  
EN PRÉSENTIEL – SALLE DE RÉUNION PROVISoire**

**BULLETIN DE RÉPONSE**  
à adresser à Mme Martine ANGRAND  
tél : 01 64 71 77 22  
[martine.angrand@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:martine.angrand@seine-et-marne.gouv.fr)

NOM Prénom : .....

Organisme : .....

- sera présent(e)
- ne sera pas présent(e)
- sera représenté(e) par son suppléant
- ou donne mandat à  (*dans ce cas remplir le mandat ci-dessous*)

et sera accompagné(e) de .....

ou donne mandat à  .....

---

**MANDAT \*donné à un membre  
de la Commission de Suivi de Site (CSS) relative au CIT de Vaux-le-Pénil**

Je, soussigné(e), .....

donne mandat à M/Mme.....

pour me représenter lors de la réunion de la CSS de Vaux-le-Pénil du **mardi 28 juin 2022.**

**Signature**